

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Mai 2023**

Date de convocation :
5 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

N°5996

OBJET :

**APPROBATION DU PROCES
VERBAL DU 14 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, M. PERRIER, , M. BERTIN, M. GAVROY, Mme FRENOY, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mmes BRUN, CHARLOIS, MICHEL, M.METIN

Absents :

Pouvoirs : Mme BRUN à M.MARTIN, Mme MICHEL à Mme LOPEZ, Mme CHARLOIS à M.GRUAT-CHERRIOT, M.METIN à M.PERRIER

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia FRENOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de conserver par écrit la traçabilité des échanges,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations

Fait à Saint Just-Sauvage, le 12 Mai 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.